

ci-après dénommés individuellement « **COLOCATAIRE** » et collectivement « **COLOCATAIRES** »,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1. Répartition entre usage collectif et usage privatif du Logement

Les Colocataires conviennent que le Logement sera utilisé de la manière suivante :

Usage collectif

